



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 26/IMO/1356
Date du repérage : 05/01/2026
Heure d'arrivée : 13 h 37
Durée du repérage : 01 h 15

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Alpes-Maritimes Adresse : 99 Avenue Sidi Brahimi Les Micocouliers Commune : 06130 GRASSE Section cadastrale CE, Parcelle(s) n° 296 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : A3, Lot numéro 113	Désignation du propriétaire <i>Désignation du c</i> Nom et prénom : Adresse :
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : SCP - Maître Kieffer et Monasse Adresse : 15 Avenue Robert Soleau 06600 ANTIBES	Repérage Périmètre de repérage : Ensemble des parties Privatives
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : Raison sociale et nom de l'entreprise : Diagnostic R&S Adresse : 92 Boulevard du Président Wilson 06160 Antibes Numéro SIRET : 911510485 Désignation de la compagnie d'assurance : ... MS AMLIN INSURANCE SE Numéro de police et date de validité : 2024PIR00003/095 / 31/01/2026	
Superficie privative en m² du ou des lot(s)	

Surface loi Carrez totale : 66,20 m² (soixante-six mètres carrés vingt)
Surface au sol totale : 110,32 m² (cent dix mètres carrés trente-deux)

Résultat du repérage

Date du repérage : 05/01/2026

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant

Liste des pièces non visitées : S-Sol - Cave (Absence de clef)

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Maître Vercellone

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Lots	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
3ème étage - Entrée	113	5,16	5,16	
3ème étage - Placard	113	0,77	0,77	
3ème étage - Dégagement	113	4,95	4,95	
3ème étage - Placard dégagement	113	1,46	1,46	
3ème étage - Toilettes	113	1,22	1,47	Surface surélevée
3ème étage - Salle d'eau	113	4,1	4,1	
3ème étage - Chambre	113	8,99	8,99	
3ème étage - Salon-séjour	113	33,04	33,04	
3ème étage - Cuisine	113	6,51	6,51	
3ème étage - Balcon	113	0	21,03	
3ème étage - Balcon cuisine	113	0	2,34	
Résumé du lot : 113 - Surface Carrez 66,2 m ² - Surface au sol 89,82 m ²				
Parties de l'immeuble bâties visitées	Lots	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
S-Sol - Garage	83	0	20,5	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 66,20 m² (soixante-six mètres carrés vingt)

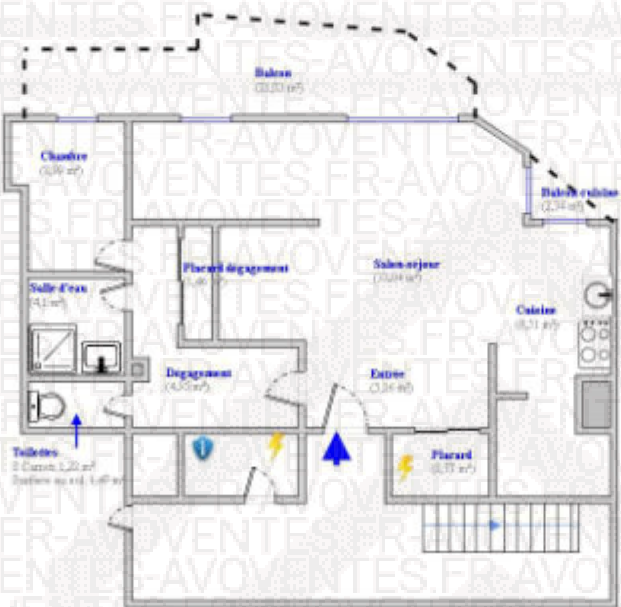
Surface au sol totale : 110,32 m² (cent dix mètres carrés trente-deux)

Fait à GRASSE, le 05/01/2026

Par :



Aucun document n'a été mis en annexe



3ème Etage



Sous-sol

Nota : cette certification sera nulle de plein droit quelque soit le bénéficiaire si l'acquéreur procède à des transformations ou si des pièces ont été indument annexées sur la copropriété.

Ce mesurage est basé sur des informations données par le propriétaire ou son représentant.

Le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société Diagnostic R&S se voit dérogée quant à l'exactitude de la désignation du ou des lots de copropriété ci-dessus défini.

Ce certificat est établi sous réserves de communication et de vérification du règlement de copropriété relatif à la description et à la répartition du ou des lots ainsi qu'aux éventuelles modifications apportées par le cédant sans autorisations administratives et syndicales (ex : dressing, loggia, cave , terrasse....)